



Récupération de la caution sans état des lieux

Par **Kitty57**, le **05/04/2011** à **10:09**

Bonjour,

En date du 2/2/11 j'ai envoyé un mail concernant cette affaire auquel Laure11 m'a répondu. En effet, je redoutais de ne pas récupérer la caution de l'appartement de mon fils car dans un courrier le propriétaire menaçait de nous facturer des dégâts de façon abusive.

J'ai suivi les conseils donnés et envoyé une lettre recommandée informant le propriétaire qu'il avait deux mois pour restituer la caution.

En date du 31 mars 2011, j'ai réceptionné une lettre recommandée avec AR de sa part.

Comme je l'appréhendais, il ne rembourse que 115 € sur une caution d'un montant total de 460 €.

Je ne suis pas d'accord avec le montant déduit.

Je pense donc qu'il est préférable de ne pas encaisser son chèque et effectuer une déclaration au greffe du tribunal d'instance.

Merci de me donner votre avis sur ces deux derniers points.

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement

Par **Domil**, le **05/04/2011** à **11:49**

Encaissez le chèque, ça n'a aucune incidence sur la suite, ça ne veut pas dire que vous renoncez à contester.

Comment sont justifiés les 115 euros ?

Par **Kitty57**, le **05/04/2011** à **12:09**

Merci pour votre réponse.

Des 460 € de caution, il retire :

265 € (car il avait changé les plaques de cuisson de la kitchenette, il est vrai que notre fils était responsable car il avait trop mouillé la plaque de cuisson et provoqué un court-circuit, mais à ce moment là il ne nous a rien demandé et aujourd'hui il prétend qu'elles ne se vendent pas au détail et nous facture le prix d'une kitchenette !)

50 € pour un carreau du carrelage qu'il a remplacé (notre fils y a fait tomber un haltère)

30 € pour le nettoyage de l'appartement et le débouchage du siphon (l'évier était

effectivement bouché mais nous n'avions pas de ventouse nous permettant de régler le

problème) L'appartement était nettoyé mais pas dans les détails (nous l'avons laissé dans le

même état que lorsque nous en avons pris possession)

Nous voulions faire un état des lieux d'entrée et c'est lui qui a insisté pour que ce document ne soit pas établi.

Nous aurions tout à fait accepté que la caution ne nous soit pas reversée dans sa globalité mais contestons les montants retirés, principalement pour la kitchenette, car une plaque de cuisson coûte une vingtaine d'euros.

Par **Domil**, le **05/04/2011** à **12:32**

Que dit l'EDL de sortie ?

Par **Kitty57**, le **05/04/2011** à **13:16**

Il n'y a pas eu d'EDL de sortie. Nous avons convenu d'un rendez-vous pour la remise des clés mais le propriétaire ne s'est pas présenté, nous avons tenté de le joindre au tél, en vain et finalement, nous avons laissé les clés dans sa boîte aux lettres.